

PIECES A PRODUIRE POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE MARIAGE

La présence des 2 futurs époux est indispensable lors du dépôt du dossier

Pièces à produire lors du dépôt du dossier:

La copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des futurs époux

S'il y a lieu, 1 a copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant né avant le mariage

Les attestations sur l'honneur à remplir lisiblement et sans rature et signées

L'acte de décès du précédent conjoint en cas de veuvage

la photocopie de la pièce d'identité pour les témoins avec l'adresse et la profession au dos de celle-ci

un justificatif de domicile (quittance EDF, loyer, téléphone fixe)

la photocopie des pièces d'identité des futurs époux

Concernant les personnes de nationalité étrangère :

l'extrait de naissance avec mentions marginales et filiation complète dans sa langue d'origine ainsi que sa traduction en français

le certificat de célibat et de coutume délivré par le consulat

la photocopie d'une pièce d'identité

PIECES A PRODUIRE DANS LES 3 MOIS PRECEDANT LE MARIAGE

La copie intégrale de l'acte de naissance **datée de moins de trois mois à la date du mariage** - ou de **moins de six mois à la date du mariage** s'il a été établi dans un territoire d'Outre-Mer, dans un consulat ou par le Ministère des Affaires Etrangères

En cas de contrat de mariage, le certificat du notaire délivré à la signature du contrat